

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 10 mai 2022

### Une quatrième communauté professionnelle territoriale de santé en Côte- d'Or

**Un quatrième projet de communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) voit le jour en Côte-d'Or : la CPTS Sud Côte-d'Or. Le contrat de partenariat engage les professionnels de santé du territoire du Sud Côte-d'Or, avec l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté et l'Assurance Maladie de Côte-d'Or (CPAM).**

Les CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé) regroupent les professionnels d'un même territoire engagés à leur initiative dans un projet de santé.

Deux objectifs : adapter leur organisation aux besoins de la population et améliorer les conditions d'exercice de ces professionnels de santé, qui aspirent en particulier à mieux se coordonner, à partager des actions et à renforcer les liens entre soins de ville et hôpital.

#### Faciliter l'accès aux soins

L'une des missions de la CPTS Sud Côte-d'Or, lancée officiellement ce 10 mai, vise à faciliter l'accès à un médecin traitant, 6% de la population du bassin n'en bénéficiant pas actuellement. La coordinatrice de la nouvelle communauté pourra par exemple orienter les patients vers les médecins acceptant des prises en charge supplémentaires. Elle animera des actions d'information et de communication entre les professionnels sur un sujet qui figure parmi les grandes préoccupations du public.

La CPTS s'engage également pour améliorer l'accès aux soins non programmés. La nouvelle organisation vise dans un premier temps à recenser les médecins volontaires pour participer au service d'accès aux soins (SAS). Porté par le SAMU 21 (CHU Dijon) et des professionnels de santé (en lien avec l'URPS médecins libéraux), le SAS couvre la totalité des départements de la Côte-d'Or et de la Nièvre. À partir du 15, il permet une régulation médicale partagée entre le SAMU 21 et des professionnels de santé libéraux des 2 départements 24h/24, 7 jours sur 7.

#### Enfants en surpoids, activité physique adaptée...

Les CPTS doivent par ailleurs rendre plus fluide le parcours de soins des patients en jouant la carte de la coordination des différents acteurs.

Au sud Côte-d'Or, les professionnels travailleront en particulier pour favoriser le dépistage et la prise en charge de l'enfant en surpoids.

En lien avec le centre hospitalier de Beaune, ils conduiront par ailleurs des actions visant la récupération améliorée après chirurgie (RAC) pour permettre aux patients éligibles un retour à domicile anticipé.

Concernant ses missions de prévention, la CPTS s'oriente par exemple vers l'activité physique adaptée aux malades atteints de pathologies chroniques.

#### Contacts presse

Lauranne Cournault  
Tél : 03 80 41 99 94  
Mél : [lauranne.cournault@ars.sante.fr](mailto:lauranne.cournault@ars.sante.fr)

Chloé Tainturier  
Tél : 07 64 26 32 90  
Mél : [chloe.tainturier@ars.sante.fr](mailto:chloe.tainturier@ars.sante.fr)

Guillaume Jenet  
Tél : 03 80 59 37 42 – 06 09 03 45 88  
Mél : [presse.cpam-cote-or@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cpam-cote-or@assurance-maladie.fr)

ARS Bourgogne-Franche-Comté  
Le Diapason 2 place des Savoirs  
21035 Dijon Cedex

Assurance Maladie - CPAM de la Côte-d'Or  
CS 34548  
21045 Dijon Cedex

La communauté se mobilisera aussi en faveur de l'attractivité de son territoire pour les jeunes professionnels de santé : accueil de stagiaires (infirmiers, kinésithérapeutes...)

Ces projets, soutenus et validés par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, sont accompagnés par l'Assurance Maladie qui leur alloue un financement pérenne spécifique.

### 86 000 habitants couverts par la CPTS Sud Côte-d'Or

La CPTS Sud Côte-d'Or couvre un territoire de 86 000 habitants et de 143 communes du sud de la Côte-d'Or et du Nord de la Saône-et-Loire :

- **la communauté d'agglomération Beaune Côte & Sud** (à l'exception des communes de Dezize-lès-Maranges, Paris-l'Hôpital et Thury) ;
- **la partie sud de la communauté de communes de Pouilly en Auxois / Bligny-sur-Ouche** : Bligny-sur-Ouche, Aubaine, Bessey-en-Chaume, Lusigny-sur-Ouche, Montceau-Echarnant, La Bussière-sur-Ouche, Veuve-sur-Ouche... ;
- **la partie sud de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges** : Arcenant, Musigny, Gilly-lès-Cîteaux, Saint-Nicolas-lès-Cîteaux, Nuits-Saint-Georges... ;
- **la partie ouest de la communauté de communes « Rives de Saône »** : Bagnot, Broin, Labergement-les-Seurre, Franxault, Pagny-le-Château... ;
- **5 communes de la communauté de communes du Pays d'Arnay-Liernais** (Antigny-la-Ville, Cussy-le-Chatel, Culètre, Foissy, Veilly, Vic-des-Prés-Écutigny, Saussey, Montceau-Cussy-et-l'Écharnant-Colonne, Val-Mont, Molinot, Santosse, Aubigny-la-Ronce, Nolay, Change, La Rochepot, St-Aubin, Puligny-Montrachet, Santenay, Chagny, Demigny, St-Loup-Géanges) ainsi que les communes de Demigny, Remigny et Saint-Loup-Géanges en Saône-et-Loire.



## **87% de la population de Côte-d'Or désormais couverte par une CPTS**

Avec ce quatrième projet de CPTS dans le département, 87% de la population Côte-d'Orienne vit sur un territoire offrant cette organisation des soins.

Les trois autres CPTS de Côte-d'Or sont : la CPTS Centre 21 ; la CPTS Pays d'Or et la CPTS 21/52.

### **Toutes les professions**

Les CPTS concernent toutes les professions de santé, comme les médecins, infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes, sages-femmes, orthophonistes, pédicures-podologues ... et peuvent associer d'autres acteurs, médico-sociaux ou établissements de santé.